



26 juillet 2021

Plan Jeunes 2021-2025 : Les services de l'automobile, première branche à avoir signer majoritairement l'Accord Paritaire National relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelles des jeunes

Le CNPA et ses partenaires sociaux, par accord, ont défini les principes, les actions et les objectifs de la Branche en matière d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle des jeunes pour la période 2021-2025, le 8 avril 2021 et ont précisé les modalités de mise en œuvre.

Depuis de longues années, La Branche mène une politique proactive et riche en termes de formation professionnelle et d'alternance, avec plus de 65 000 jeunes en formation chaque année, dont (hors fonctions support) 31 000 sous contrat d'apprentissage (+12% par rapport à l'année 2019) et 2 700 sous contrat de professionnalisation.

Les partenaires sociaux ont su construire une politique de formation considérée comme exemplaire : indépendamment des réformes successives de l'apprentissage, l'intérêt des jeunes et des entreprises a toujours été inscrit au cœur d'un système fondé sur la responsabilité et la performance. Pendant toute la durée de la crise sanitaire, le CNPA et ses partenaires sociaux se sont fixés comme priorité de répondre à la situation des jeunes confrontés à des difficultés sur le marché du travail.

Conformément à ses positions, le CNPA et ses partenaires sociaux souhaitent plus que jamais renforcer l'emploi, l'employabilité des jeunes, sur la base de dispositifs construits et développés avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Un plan d'actions tourné vers l'avenir et s'inscrivant dans la continuité des actions engagées par la Branche en faveur de la jeunesse

Par sa politique proactive, la Branche a obtenu d'excellents résultats à la rentrée 2020-2021, permettant de répondre aux besoins des professionnels qu'elle représente et illustrés par le fort taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de leurs formations en 2020 (72% pour les alternants et 51% pour les lycéens).

La branche des Services de l'Automobile mène depuis de nombreuses années des actions en faveur des jeunes et, notamment en matière d'alternance en lien avec la mise en œuvre par les pouvoirs publics depuis juillet dernier du « Plan #1Jeune, #1Solution ».

Cet accord s'intègre plus globalement dans une politique de développement de la formation professionnelle dans la Branche.

Un plan d'actions ambitieux pour permettre de répondre aux défis de demain

Le recours à l'alternance est considéré comme une voie privilégiée. Les évolutions socio-économiques, démographiques, le renouvellement générationnel, les défis technologiques, écologiques ainsi que les fortes évolutions des métiers des Services de l'Automobile nécessitent des actions fortes pour les 4 années à venir, que ce Plan a vocation à définir.

Dans le cadre de cet accord, les ambitions des partenaires sociaux et actions formalisées sont notamment de **pouvoir offrir à chaque jeune une solution adaptée à son niveau** et permettre à chacun d'avoir recours, si nécessaire, aux différents dispositifs de formation; de donner à chaque jeune la possibilité de réviser ses choix initiaux, tout en sécurisant son parcours de formation ; de **poursuivre la progression du nombre de contrats en alternance et l'augmentation du nombre de jeunes présents dans la Branche**. Il s'agit par ailleurs de mettre en œuvre des formations en alternance ou sous statut scolaire de qualité répondant aux niveaux de connaissances des jeunes, à leurs attentes, ainsi qu'à celles de leurs familles et aux besoins en compétences des entreprises.

La prise en compte des évolutions sociétales constitue un enjeu majeur : tout particulièrement, **l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'alternance et des recrutements, ainsi que la mixité et l'égalité professionnelle**.

L'accord affiche des objectifs et actions en faveur du développement de l'insertion et de l'emploi des jeunes, de la valorisation et du renforcement des dispositifs dans la Branche, avec, notamment, une attention portée à l'alternance (apprentissage, professionnalisation), avec une place privilégiée pour l'apprentissage et la mobilité européenne mais également une insertion durable des jeunes dans l'emploi par la formation continue.

Le CNPA a toujours eu à cœur l'accompagnement des jeunes : orientation, ingénierie pédagogique, social et insertion professionnelle. Ainsi, les entreprises de la filière, assument leur rôle en termes de transmission des compétences et d'insertion des jeunes dans la vie active. Le CNPA et ses partenaires sociaux souhaitent préparer l'avenir des métiers des services de l'automobile et de la mobilité en permettant à chaque jeune de trouver la formation qui lui correspond.

Pour en savoir plus, l'accord paritaire national est accessible sur le portail de Branche : <https://services-automobile.fr>

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.